**Associations nationales des représentants des comités des usagers (CU) et des comités de résidents (CR)**

**MISSION ET FINANCEMENT**

**Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU)**

* Organisme sans but lucratif créé en 2004 par et pour les CU/CR.
* Mission : Défendre et protéger les droits des usagers du RSSS, en soutenant les CU/CR dans la réalisation de leur mandat. Le RPCU soutient également les CUCI (comité des usagers des centres intégrés).
* Rôle en trois volets :

1. Représentation, en étant porte-parole des CU/CR auprès du MSSS ;
2. Soutien, en offrant à ses membres un soutien technique, des instruments de travail et diverses ressources : matériel promotionnel, publication, organisation d’une semaine thématique, remise des Prix RPCU de l’excellence, congrès, etc. ;
3. Formations pour les CU/CR.

* Membership et cotisation : RPCU prétend que ses membres représentent environ 90 % des CU/CR du RSSS. En 2022-2023, les cotisations de ses membres ont atteint 95 180 $.
* Financement : Financé depuis l’exercice 2020-2021 à hauteur de 500 000$ par le biais d’une entente de partenariat qui inclut certains livrables au niveau de la réalisation d’activités priorisées annuellement par le MSSS.

**Conseil pour la protection des malades (CPM)**

* Organisme voué à la défense et à la promotion des droits des usagers du RSSS.
* Mission : Offre de services d’accompagnement aux citoyens, moyennant tarification, et de services juridiques en cas de recours, notamment. Sa mission se concrétise également par la médiatisation de ses interventions et l’organisation de recours collectifs.
* Membership et cotisation : CPM prétend représenter environ 38% des CU/CR du RSSS. Pas de détails sur la cotisation des membres.
* Financement : 130 000$ annuel du Secrétariat à l’action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) du MTESS + 50 000 $ sous forme de marge ministérielle normée + dons reçus du public par sa fondation et de services tarifés.

**L’Alliance des patients pour la santé (APS)**

* Mission : Promouvoir et défendre les intérêts des patients. Plusieurs des membres de l’Alliance lèvent des fonds pour financer la recherche et l’innovation et appuient des initiatives locales et régionales de mobilisation pour l’avancement des soins et des services aux patients.
* Membership et cotisation : 26 associations et regroupements d'associations de patients œuvrant principalement auprès de personnes souffrant de maladies chroniques.
* Financement : Les données financières de l’APS ne sont pas disponibles. Certaines compagnies pharmaceutiques majeures sont des partenaires financiers de l’[APS](https://alliancepatients.org/propos-de-nous/notre-financement).

**Subventions gouvernementales octroyées – RPCU et CPM (2022-2023)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **2022‑2023** | |
| **Subventions gouvernementales** | **RPCU** | **CPM** |
| MSSS – Entente de partenariat annuel pour l’offre d’une formation de base aux comités des usagers et des résidents (CU/CR), pour soutenir les activités des CU/CR dans leur mission et pour s’assurer de la collaboration du RPCU dans le cadre de travaux ministériels | 500 000 $ | - |
| MSSS – Secrétariat aux aînés (Projet QADA-Bientraitance pers. ainées) | 24 528 $ | - $ |
| MSSS – Octroi (marge ministérielle normée) | - $ | 50 000 $ |
| Budgets discrétionnaires des ministres | N. D. | N. D. |
| MSSS – Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Soutien à la mission | Non admissible | Non admissible |
| MTESS – Secrétariat à l’action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) – Soutien à la mission (**2021‑2022)** | Non admissible | 129 186 $ |
| **Total** | **524 528 $** | **179 186 $** |

Le RPCU, le CPM participe également aux visites ministérielles d’appréciation de la qualité des milieux de vie dans les établissements. Ces derniers sont rémunérés en conséquence ; Aucun octroi financier n’a été octroyé au cours de l’exercice 2022-2023.

**Frais d’adhésion annuels des CU/CR aux regroupements**

(Cotisation par catégorie de membre en 2023-2024)**:**

|  |  |
| --- | --- |
| **RPCU** | **CPM** |
| * 325 $ - Droits de base pour 1 CU * 385 $ - CU avec un CR * 445 $ - CU avec 2 CR * 505 $ - CU avec 3 CR * 565 $ - CU avec 4, 5 ou 6 CR * 625 $ - CU avec 7 CR et plus * 550 $ - CU d’établissements non-fusionnés * 0 $ - CR dont les droits sont payés par le CU | * 325 $ - Droits de base pour 1 CU + 100$ pour chaque CR sous son égide (max de 625$) * 325 $ - CUCI * 500 $ - CU d’établissements non-fusionnés * 200 $ - CR dont les droits ne sont pas payés par son CU |